



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

17 novembre 2016

La grippe aviaire fait son apparition dans le Chablais

(IVS).- Après avoir été décelée sur plusieurs sites de la côte nord du lac Léman et sur plusieurs autres lacs suisses, la présence de virus de la grippe aviaire a été confirmée par analyse mercredi sur cinq oiseaux morts découverts lundi dans le Chablais. Cette mise en évidence confirme le bien-fondé des mesures préventives déjà imposées à tous les aviculteurs de Suisse. Aucune mesure supplémentaire n'est cependant nécessaire suite à la découverte de grippe aviaire sur le territoire du canton du Valais.

Quatre fuligules morillon morts flottant dans le port du Bouveret ont été pris en charge lundi par le garde-faune local. Une poule d'eau a ensuite été découverte morte dans une rue de la ville de Monthey.

Ces cinq oiseaux ont été envoyés pour analyse au laboratoire d'analyse vétérinaire de l'université de Zürich et se sont révélés infectés par le virus de la grippe aviaire H5N8. Cette découverte fait suite à de nombreux cas semblables sur le lac Léman mais également sur plusieurs autres lacs suisses.

Le fait de trouver un oiseau infecté à Monthey qui est distante de 18 kilomètres de la côte du lac Léman démontre que les mesures de confinement imposées aux éleveurs de volaille sur tout le territoire suisse sont pertinentes.

Pour l'heure, aucune exploitation avicole n'a été infectée par le virus de la grippe aviaire mais la pression infectieuse sur les élevages est actuellement forte. Toute possibilité de contact entre les oiseaux sauvages et la volaille de rente doit être évitée. A cet effet, il faut rendre inaccessible aux oiseaux sauvages les emplacements d'alimentation, les abreuvoirs et les bassins de la volaille de rente. Si une protection efficace de ces lieux ne peut être garantie, la volaille doit être confinée dans des locaux fermés pourvus d'un toit.

Quand bien même ce virus n'est pas transmissible à l'homme, il est demandé au public de ne pas toucher les cadavres d'oiseaux sauvages et d'informer le garde-faune local.

Renseignements complémentaires :

Office vétérinaire cantonal 027 606 74 50



